



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Durée du travail

Question au Gouvernement n° 2169

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, l'aménagement et la réduction du temps de travail sont au cœur du débat sur le développement de l'emploi que mène le Gouvernement. C'est dans ce contexte que, la semaine dernière, nous avons eu connaissance d'un projet d'accord, présenté par les présidents d'EDF et de GDF, aux termes duquel, ces entreprises publiques passeraient à trente-deux heures payées trente-cinq, voire trente-six; en contrepartie, elles s'engageraient à embaucher 15 000 personnes, dont 11 000 jeunes, conformément aux objectifs fixés par le Président de la République.

Ce projet d'accord a suscité des réactions. Pour les uns - c'est le cas d'un syndicat en particulier - il se traduirait par des réductions de salaire, des suppressions de postes et serait en fait imposé aux salariés.

M. Maxime Gremetz. Il s'agit de la CGT !

M. Antoine Joly. Effectivement.

D'autres, en revanche, s'interrogent sur la capacité de ces entreprises publiques à financer trente-deux heures payées trente-cinq voire trente-six, et sur la compatibilité d'une telle mesure avec leurs obligations de service public. Ils se demandent si, en définitive, cet accord ne sera pas financé au détriment des clients d'EDF, le secteur privé en particulier, dont les salariés ne bénéficient pas des mêmes protections que ceux d'EDF et de GDF.

Monsieur le ministre, quelle est votre position ? Les objectifs de cet accord sont-ils compatibles avec les missions des entreprises publiques ? D'une manière générale, que pensez-vous de l'application de mesures de réduction du temps de travail dans les entreprises publiques ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mehaignerie. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, premièrement, le projet d'accord dont vous venez de faire état a le soutien de trois syndicats. Deuxièmement, ce projet s'inscrit dans la préoccupation prioritaire du Président de la République et dans les consignes que le Premier ministre a données concernant l'apport des services publics à l'embauche des jeunes. Troisièmement, c'est un accord équilibré; il prend en compte l'intérêt de l'entreprise, puisqu'il sera financé à effectifs quasi constants grâce à l'augmentation de productivité, et celui des usagers, puisqu'une évolution de l'organisation est prévue pour leur apporter plus de services. Enfin, il répond à l'attente de nombreux salariés qui souhaitent un temps réduit.

Ce projet d'accord ne tend pas à généraliser les trente-deux heures. Il permettra simplement à ceux qui le souhaitent de travailler trente-deux heures, payés trente-cinq, et favorisera ainsi une meilleure organisation, localement, après accord par établissement.

La contrepartie, c'est non seulement l'organisation sur le terrain pour rendre davantage de services aux usagers,...

M. Maxime Gremetz. C'est surtout la flexibilité !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... mais également la possibilité - si de 15 à

20 % des salaires repondent a cette demande - d'embaucher une quinzaine de milliers de jeunes supplementaires sur trois ans, c'est-a-dire un doublement du rythme d'embauche par rapport aux annees passees. Sous cet aspect, l'accord concilie a la fois l'interet economique et celui des usagers, et contribuera a favoriser l'embauche des jeunes.

Je terminerai en precisant qu'il s'inscrit dans notre conception de modernisation du service public. Nous avons fait un premier pas avec l'adoption d'une directive sur l'electricite. Nous poursuivons avec la negociation d'un contrat de plan avec EDF et GDF, qui ouvrira a la fois des perspectives de croissance et une politique tarifaire qui servira l'ensemble de nos concitoyens.

Bref, cet accord contribuera a favoriser l'embauche des jeunes, grande priorite de 1997. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, l'amenagement et la reduction du temps de travail sont au coeur du debat sur le developpement de l'emploi que mene le Gouvernement. C'est dans ce contexte que, la semaine derniere, nous avons eu connaissance d'un projet d'accord, presente par les presidents d'EDF et de GDF, aux termes duquel, ces entreprises publiques passeraient a trente-deux heures payees trente-cinq, voire trente-six; en contrepartie, elles s'engageraient a embaucher 15 000 personnes, dont 11 000 jeunes, conformement aux objectifs fixes par le President de la Republique.

Ce projet d'accord a suscite des reactions. Pour les uns - c'est le cas d'un syndicat en particulier - il se traduirait par des reductions de salaire, des suppressions de postes et serait en fait impose aux salaries.

M. Maxime Gremetz. Il s'agit de la CGT !

M. Antoine Joly. Effectivement.

D'autres, en revanche, s'interrogent sur la capacite de ces entreprises publiques a financer trente-deux heures payees trente-cinq voire trente-six, et sur la compatibilite d'une telle mesure avec leurs obligations de service public. Ils se demandent si, en definitive, cet accord ne sera pas finance au detriment des clients d'EDF, le secteur prive en particulier, dont les salaries ne beneficent pas des memes protections que ceux d'EDF et de GDF.

Monsieur le ministre, quelle est votre position ? Les objectifs de cet accord sont-ils compatibles avec les missions des entreprises publiques ? D'une maniere generale, que pensez-vous de l'application de mesures de reduction du temps de travail dans les entreprises publiques ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Pierre Mehaignerie. Tres bien !

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, premierement, le projet d'accord dont vous venez de faire etat a le soutien de trois syndicats. Deuxiemement, ce projet s'inscrit dans la preoccupation prioritaire du President de la Republique et dans les consignes que le Premier ministre a donnees concernant l'apport des services publics a l'embauche des jeunes. Troisiemement, c'est un accord equilibre; il prend en compte l'interet de l'entreprise, puisqu'il sera finance a effectifs quasi constants grace a l'augmentation de productivite, et celui des usagers, puisqu'une evolution de l'organisation est prevue pour leur apporter plus de services. Enfin, il repond a l'attente de nombreux salaries qui souhaitent un temps reduit.

Ce projet d'accord ne tend pas a generaliser les trente-deux heures. Il permettra simplement a ceux qui le souhaitent de travailler trente-deux heures, payees trente-cinq, et favorisera ainsi une meilleure organisation, localement, apres accord par etablissement.

La contrepartie, c'est non seulement l'organisation sur le terrain pour rendre davantage de services aux usagers,...

M. Maxime Gremetz. C'est surtout la flexibilite !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... mais egalement la possibilite - si de 15 a 20 % des salaries repondent a cette demande - d'embaucher une quinzaine de milliers de jeunes

supplémentaires sur trois ans, c'est-à-dire un doublement du rythme d'embauche par rapport aux années passées. Sous cet aspect, l'accord concilie à la fois l'intérêt économique et celui des usagers, et contribuera à favoriser l'embauche des jeunes.

Je terminerai en précisant qu'il s'inscrit dans notre conception de modernisation du service public. Nous avons fait un premier pas avec l'adoption d'une directive sur l'électricité. Nous poursuivons avec la négociation d'un contrat de plan avec EDF et GDF, qui ouvrira à la fois des perspectives de croissance et une politique tarifaire qui servira l'ensemble de nos concitoyens.

Bref, cet accord contribuera à favoriser l'embauche des jeunes, grande priorité de 1997. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Joly Antoine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2169

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 448

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 448

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997